

Mid-amateurs

INTERCLUBS MID-AMATEURS MIXTE*Phases Finales***3 OCTOBRE
PUY EN VELAY**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement des épreuves fédérales par équipes.
Les modifications des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. CONDITION DE PARTICIPATION

Pour les équipiers: Ouvert aux joueurs et joueuses, français ou étrangers, classés, mid-amateurs en 2009, membres permanents et licencié(e)s 2009 à l'A.S du Club qu'ils représentent, et répondant aux conditions d'index suivantes :

Dames < 18.4

Messieurs < 15.4

Une femme est mid-amateurs le lendemain de la date anniversaire de ses 30 ans (date anniversaire en 1979), un homme est mid-amateurs le lendemain de la date anniversaire de ses 35 ans (date anniversaire en 1974).

Pour les équipes: Ouvert aux 4 premières équipes du classement brut, établi à l'issue des rencontres Interclubs Mid-amateurs Mixtes.

2. FORME DE JEU

Match Play / 9 trous.

Forme de jeu réduite: 1 foursome et 4 simples

Aucun match-play ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final du match est déjà acquis pour une équipe.

Matin: la 1ère équipe du classement brut affronte la 4ème et la 2ème affronte la 3ème.

Après-midi: les vainqueurs de la matinée s'affrontent pour le titre et les perdants pour la 3ème place

3. DEPARTAGE

Si au terme d'une rencontre, les deux camps sont à égalités, le capitaine de chaque équipe designera un équipier qui partira en play-off trou par trou.

4. ENGAGEMENTS

Participation de 20€ versée par chaque joueur au club recevant l'épreuve.

5. COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve est composé d'un représentant de la Commission Sportive de La Ligue, et d'un représentant de la Commission Sportive du club recevant l'épreuve effectivement présents et de l'arbitre ou/et de l'organisateur de Tournoi désigné.

Dans les conditions définies par les règles de golf, seul l'arbitre désigné par la ligue a autorité pour donner une décision sur les règles, qu'il fasse ou non parti du Comité de l'Epreuve. Le Comité de l'Epreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier.

6. CLASSEMENT ET PRIX

Un trophées sera remi à l'équipe vainqueur de la finale.